

Comment préparer ma reprise de travail ?

Afin que votre retour dans la vie professionnelle se fasse dans les meilleures conditions possibles, il est préférable de bien le préparer et de l'anticiper. En fonction des besoins et de vos capacités, des aménagements de votre temps de travail et de votre poste peuvent être possibles.

Pendant votre congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD), vous pouvez demander un rendez-vous avec **le médecin de prévention/du travail**, afin de :

- vérifier votre aptitude à exercer vos fonctions
- envisager les conditions de votre reprise.

Il est habilité à proposer un aménagement de votre poste de travail ou des conditions d'exercice de votre fonction, du fait de votre état de santé, comme par exemple le temps partiel thérapeutique.

- Mes informations locales**